

EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL	SESSION 2005	CORRIGÉ
SÉRIE : RESTAURANT		
Épreuve : U30 GESTION APPLIQUÉE	Durée : 2 h 00	Coefficient : 2

## Corrigé « Le Chat qui dort »

### PARTIE 1 : GESTION COMMERCIALE (12 POINTS)

#### ANNEXE 1 : DONNÉES COMMERCIALES

*Sur 3 points*

#### L'Hôtel :

Capacité de l'hôtel : 35 chambres	Capacité annuelle →	11 200 (35 x 320)
Chiffre d'affaires TTC : 505 345 € (TVA à 5,5%)	Chiffre d'affaires hors taxes : →	479 000 (505 345 / 1.055)
<b>Type de chambre</b>	<b>Nombre de chambre louées</b>	<b>Nombre de personnes hébergées (nuitées)</b>
Chambre de 2	5 200	10 400
Chambre de 3	1 400	4 200
Chambre de 4	2 200	8 800
<b>TOTAUX</b>	<b>8 800</b>	<b>23 400</b>
<i>Nombre de petit déjeuners : 21 600</i>		

#### Le restaurant :

Nombre de places	60	Clients extérieurs	21 600
Nombre de couverts par jour	120	Clients de l'hôtel	6 800
Nombre de couverts par an	38 400	<b>TOTAL clients</b>	<b>28 400</b>
<i>Chiffre d'affaires TTC du restaurant : 469 400 € (TVA au taux de 19,60 %)</i>			

**ANNEXE 2 : ÉVOLUTION DES INDICATEURS****sur 7 points**

1) A partir des données de l'annexe 1, complétez le tableau suivant :

INDICATEURS RESTAURATION				
	Calculs	Année 2004	Année 2003	Ecart
Taux de remplissage	28 400/38 400*100	73,96 %	66,29 %	+ 7,67
Ticket moyen TTC/couvert	469 400/28 400	16,53 €	19,78 €	- 3,25
INDICATEURS HÔTELLERIE				
	Calculs	Année 2004	Année 2003	Ecart
Nombre de chambres louées		8 800	7 700	+1 100
Nombre de nuitées		23 400	19 800	+ 3 600
Taux d'occupation	8 800/11 200	78,57 %	68,75 %	+ 9,82
Indice de fréquentation	23 400/8 800	2,66	2,57	+ 0,09
Prix moyen HT/chambre	479 000/8 800	54,43 €	57,01 €	- 2,58
Taux de captage Petits-déjeuners	21 600/23 400	92,30 %	89,90 %	+ 2,4
Taux de captage Restaurant	6 800/28 400	23,94 %	17,17 %	+ 6,77

3) Commentez cette évolution

*Sur 2 points*

- Indicateurs en hausse sur taux de remplissage
- Diminution sur les tickets moyens hôtel et restaurant
- Le nombre de clients a augmenté mais ils ont moins dépensé
- Le restaurant a augmenté son taux de remplissage, en partie grâce à un taux de captage plus important

**PARTIE 2 : GESTION FINANCIÈRE (16 POINTS)**

**ANNEXE 3 : RÉPARTITION DES CHARGES/AN**

1. Complétez le tableau

*Sur 5 points*

	ANNÉE 2004		
	Charges variables	Charges fixes	Total
Achats consommés	$3,5 \times 8\,800 = 30\,800$		30 800
Charges de personnel	$6 \times 8\,800 = 52\,800$	138 800	191 600
Frais généraux	$7 \times 8\,800 = 61\,600$	13 000	74 600
Dotation aux amortissements		12 800	12 800
Charges financières		5 400	5 400
<b>TOTAL</b>	<b>145 200</b>	<b>170 000</b>	<b>315 200</b>

(\*) Voir dans l'ANNEXE 1 le total des chambres louées

**ANNEXE 4 : COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ**

2. Complétez le tableau ci-dessous

*Sur 3 points*

C.A HT HÔTEL ANNÉE 2004	479 000 €
Achats consommés	30 800
Charges de personnel	191 600
Frais généraux	74 600
Dotation aux amortissements	12 800
Charges financières	5 400
<b>RÉSULTAT</b>	<b>163 800</b>

**ANNEXE 5 : COMPTE DE RÉSULTAT DIFFÉRENTIEL**

3. Complétez le tableau

*Sur 4 points*

	Montant	%
C.A HT	479 000	100
Charges variables	145 200	30
<b>Marge sur coût variable</b>	<b>333 800</b>	<b>70</b>
Charges fixes	170 000	34
<b>RÉSULTAT</b>	<b>163 800</b>	<b>34</b>

**4. Calculez le seuil de rentabilité**

Sur 4 points

- en montant :  
 $170\ 000 \times 100/70 = 242\ 857$
- en nombre de chambres :  
 $242\ 857 / (479\ 000/8\ 800) = 4\ 462$
- en nombre de jours :  
 $242\ 857 / (479\ 000 / 320) = 162$

**PARTIE 3 : GESTION DU PERSONNEL (12 POINTS)**

**Annexe 6**

- 1) Indiquer le type de contrat le mieux adapté et préciser pourquoi : *2 points*
  - CDD - Car répond à la nature du problème
- 2) Mentionner les formalités que M. Blandin doit accomplir lors de l'embauche de M. Hochet : *2 points*
  - Déclaration d'embauche
  - Visite médicale
- 3) Préciser la durée maximale envisageable du contrat : *1 point*
  - 18 mois
- 4) Énumérer les documents à remettre à M. Hochet : *3 points*
  - Reçu pour solde de tout compte
  - Certificat de travail
  - Attestation ASSEDIC
- 5) Citer les indemnités auxquelles il aura droit et les modalités d'évaluation : *4 points*
  - Indemnité de précarité d'emploi *6% des salaires bruts reçus*
  - Congés Payés *10% des sommes perçues*